

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt et un et le 25 Juin à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etai^{ent} présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOURCIER, DENIS, LARONDE, GAUCHET, MAZILLE, NEGRE
MRS BADO^C, CAM, GERVAIS, LE MOING, MERIC, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : /

Excusé / Absent : MR BAÏADA

Secrétaire : RICHARD MERIC

Date de la convocation : 18/06/2021

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 14

❖ **OBJET : DESAFFECTATION ET ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL APRES ENQUETE /
CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT SAINT SERVIN / ACQUEREUR : M. LISSARE JEAN**

Par délibération en date du 09 décembre 2021, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural au lieu-dit Saint Sernin situé entre les parcelles F609, F620, F621 et F628, en vue de sa cession à M. LISSARE JEAN ;

L'enquête publique s'est déroulée du 26/04/2021 au 11/05/2021.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur l'aliénation d'une partie de l'emprise de chemin précité et de fixer le prix du terrain à vendre.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **PREND ACTE** : des conclusions du commissaire enquêteur concernant l'aliénation d'une partie de l'emprise du chemin rural dit de SAINT SERVIN ;
- **DONNE** : un avis favorable à la vente au profit de M. LISSARE ;
- **FIXE** : le prix du terrain forfaitaire et global à 1 euros le m² pour une surface totale de 862 m² soit 862 € ;
- **DIT** : les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la commune ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

François LE MOING